

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

DE-012-2025

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	07
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	10
Date de la convocation 10/01/2025	

L'an deux mille vingt-cinq et le seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, PAUCHON Robert, FLEURY Simon, LORIDON Pablito,

Absents non excusés : TESSA née BONNARDEL Dorine

Absent excusé représenté : LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Michel PONS)
LEVY Claude (pouvoir à Pablito LORIDON)
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

Mme Nelly BETEILLE a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un élu correspondant défense.

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,
Vu le code Général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE M. Claude LEVY, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

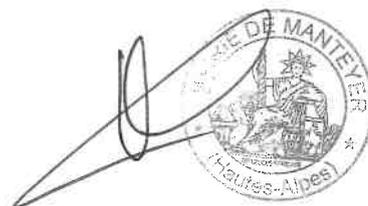
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250116-DE-012-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025



.../...